



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2023 ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le trente et un mars deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minuts, le Conseil Municipal de la commune de Luzancy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DERRIEN, Premier adjoint pour le Maire sortant empêché,

Présents :

Mme Canini Joëlle, Mme Héroult Laurence, M. Beauvois Jocelyn, Mme Giraud Vicky, M. Davoust Éric, Mme Kaluzny Ludivine, M. Couderc Jérémy, Mme Plouin Angélique, M. Urbain Patrice, Mme Koutouan Armande, M. Vuillemin Philippe, M. Fickinger Romain, Mme Morel Camy.

Absent excusé : Mme Quentin Fanny

Secrétaire de séance : Mme Giraud Vicky

Quorum :

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Ordre du jour :

Installation des conseillers municipaux, Election du Maire, Création des postes d'adjoints, Election des adjoints, Lecture de la charte de l' élu local, Indemnité du Maire et des adjoints, Délégations du conseil au Maire, Création des commissions communales et désignations des membres, Création de la commission d'appel d'offres, Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'école, Désignation d'un représentant de la commune au CNAS, Désignation d'un représentant de la commune au SMEP, Désignation d'un correspondant défense, Désignation d'un représentant de la commune aux instances de la Maison d'enfants.

Délibération n° S3/1-2023 : Installation des conseillers municipaux

M. DERRIEN, Premier adjoint, pour le Maire sortant empêché, propose de nommer le secrétaire de séance.

Il rappelle les résultats du scrutin du 26 mars 2023, puis fait l'appel nominal des conseillers municipaux et les déclare installés dans leurs fonctions.

Délibération n° S3/2-2023 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 13 mars 2023.

Délibération n° S3/3-2023 : Election du Maire

Monsieur DERRIEN passe la présidence du Conseil à M. URBAIN Patrice, doyen d'âge de l'assemblée pour, l'élection du Maire.

M. URBAIN fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il sollicite deux assesseurs : Mme Laurence Hérault et Monsieur Éric Davoust qui constituent le bureau.

A l'appel de candidature qui est fait, Mme CANINI Joëlle se présente.

Après vote à bulletin secret et dépouillement, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés : 13

Mme CANINI Joëlle obtient 13 voix soit la majorité absolue et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme CANINI prend la présidence de l'assemblée et remercie les conseillers municipaux.

Délibération n° S3/4-2023 : Création des postes d'adjoints

Le conseil municipal à l'unanimité décide de créer quatre postes d'adjoints soit le nombre maximum de postes pour la strate démographique de la commune.

Délibération n°S3/5-2023 : Election des adjoints

Après vote à bulletin secret et dépouillement les résultats suivants :

Suffrages exprimés : 14

La liste menée par M. DERRIEN obtient 14 voix soit la majorité absolue.

Sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

Mr DERRIEN Nicolas	1 ^{er} Adjoint
Mme HERAULT Laurence	2 ^{ème} adjoint
Mr BEAUVOIS Jocelyn	3 ^{ème} adjoint
Mme GIRAUD Vicky	4 ^{ème} adjoint

6 Lecture de la charte de l' élu local

Madame le Maire fait lecture de la Charte de l' élu local qui est remise à chaque conseiller qui prend acte.

Délibération n°S3/6-2023 : Indemnité du Maire et des adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'adjoints au Maire et de conseiller délégué comme suit :

Base IB 1027 – 4 025.5275 € au 01/07/2022		Valeur du point d'indice
Fonction		Taux
Maire		48.70%
1 ^{er} adjoint		19%
2 ^{ème} adjoint		19%
3 ^{ème} adjoint		19%
4 ^{ème} adjoint		19%
Conseiller délégué		6%

Délibération n°S3/7-2023 : Délégations du conseil au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les délégations de pouvoir proposées par Madame le Maire.

Délibération n°S3/8-2023 : Création des commissions communales et désignations des membres

Après en avoir délibéré, les conseillers décident à l'unanimité de créer huit commissions et de désigner leurs membres comme suit :

Commission travaux et services techniques
BEAUVOIS Jocelyn
GIRAUD Vicky
KALUZNY Ludivine
DAVOUST Éric
URBAIN Patrice
VUILLEMIN Philippe
FICKINGER Romain
MOREL Camy

Commission urbanisme et environnement
BEAUVOIS Jocelyn
GIRAUD Vicky
KALUZNY Ludivine
DAVOUST Éric
URBAIN Patrice
VUILLEMIN Philippe
FICKINGER Romain
PLOUIN Angélique

Commission jeunesse et éducation
DERRIEN Nicolas
HERAULT Laurence
KALUZNY Ludivine
COUDERC Jérémy
QUENTIN Fanny
FICKINGER Romain
KOUTOUAN Armande

Commission des finances
DERRIEN Nicolas
HERAULT Laurence
BEAUVOIS Jocelyn
GIRAUD Vicky
DAVOUST Éric
QUENTIN Fanny
MOREL Camy

Commission animation, sports, culture et loisirs
DERRIEN Nicolas
QUENTIN Fanny
COUDERC Jérémy
VUILLEMIN Philippe
URBAIN Patrice
PLOUIN Angélique
KOUTOUAN Armande

Commission communication
DERRIEN Nicolas
HERAULT Laurence
GIRAUD Vicky
COUDERC Jérémy
VUILLEMIN Philippe
KOUTOUAN Armande
PLOUIN Angélique

Commission affaires sociales
HERAULT Laurence
KALUZNY Ludivine
URBAIN Patrice
COUDERC Jérémy
KOUTOUAN Armande
MOREL Camy

Commission gestion des cimetières
HERAULT Laurence
DAVOUST Éric
PLOUIN Angélique
FICKINGER Romain
MOREL Camy
BEAUVOIS Jocelyn

Délibération n°S3/9-2023 : Création de la commission d'appel d'offres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne en tant que délégués titulaires à la Commission d'Appel d'Offres :

M. BEAUVOIS Jocelyn

M. DAVOUST Éric

M. DERRIEN Nicolas

Délibération n°S3/10-2023 : Désignation d'un représentant de la commune au conseil d'école

Le Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Mme HERAULT Laurence représentant titulaire et M. DERRIEN Nicolas représentant suppléant du conseil municipal de la commune de Luzancy au conseil d'école.

Délibération n°S3/11-2023 : Désignation d'un représentant de la commune au CNAS

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Madame HERAULT Laurence en qualité d'élu représentant du collège des élus au CNAS.

Délibération n°S3/12-2023 : Désignation d'un représentant de la commune au SMEP

Le Conseil Municipal à l'unanimité désigne Mme KALUZNY Ludivine représentant titulaire et Mme GIRAUD Vicky représentant suppléant de la commune de Luzancy au Comité syndical du Syndicat mixte d'étude et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin,

Délibération n°S3/13-2023 : Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. DAVOUST Éric en tant que correspondant défense de la commune de Luzancy.

Délibération n°S3/14-2023 : Désignation d'un représentant de la commune aux instances de la Maison d'enfants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Laurence HERAULT représentant titulaire de la commune au Conseil d'Administration de la Maison d'Enfants à Caractère Social de Luzancy.

Clôture de la séance à vingt et une heures et dix minutes

Le présent procès-verbal est arrêté par les membres du Conseil Municipal présents et représentés le 13 avril deux mille vingt-trois.

Le Secrétaire de séance

Vicky GIRAUD



Le Maire

Joëlle CANINI




